

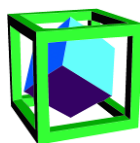
Urbanisme

Commune de **Cany-Barville**

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Document approuvé par le conseil municipal le 13/11/2014

Chargés
d'études



Perspectives

Yves et Gauvain ALEXANDRE Urbanistes
98, Le Petit Chemin 76520 FRESNE-LE-PLAN



**Espace &
Territoires**

Laure PIERSON
BP 45
92242 Malakoff Cedex

PREAMBULE

PREAMBULE

Sommaire

PREAMBULE	2
1ère orientation : Le Champ de Foire	4
2ème orientation : Orée du Bois	11
3ème orientation : Les Hauts de Caniel	27
4ème orientation : Zone d'Activités Intercommunale	31
5ème orientation : Rue du Général de Gaulle	34

Portée des orientations d'aménagement et de programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation sont l'une des pièces obligatoires du PLU ; leur contenu est défini par l'article L-123-1-4 du code de l'urbanisme.

Elles précisent le projet communal sur les secteurs à enjeux, en termes d'aménagement, d'habitat, de transports et de déplacements.

En ce qui concerne l'aménagement, les orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour :

- mettre en valeur l'environnement ;
- mettre en valeur les paysages ;
- mettre en valeur les entrées de villes
- mettre en valeur le patrimoine ;
- lutter contre l'insalubrité ;
- permettre le renouvellement urbain ;
- assurer le développement de la commune.

Elles peuvent comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

Elles peuvent porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Les orientations d'aménagement et de programmation se superposent avec les règles édictées dans le règlement. Orientations d'aménagement et règles sont ainsi utilisées de manière complémentaire pour définir un même projet ou opération sur un quartier ou un secteur donné.

Les orientations d'aménagement et de programmation sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité.

PREAMBULE

Remarques

1. Articulation avec le référentiel développement durable

La ville de Cany-Barville s'est dotée d'un référentiel développement durable destiné à l'ensemble des acteurs de l'aménagement : collectivités, aménageurs, lotisseurs, promoteurs, bailleurs sociaux et maîtres d'œuvre.

Ce document cadre expose, sous forme de fiches thématiques (place de la voiture, performance énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, chantier propre, insertion paysagère, etc. ...), le « profil développement durable » que devront atteindre les projets à venir.

2. Objectifs de densité

Afin de participer à l'effort de modération de la consommation de l'espace et de limitation de l'étalement urbain, des objectifs de densité ont été fixés par opération. Les nombres de logements sont mentionnés à titre indicatif.

Droits réservés illustrations cartographiques

© IGN BD TOPO® V2, licence n°2009/CINO34-4 CCCA

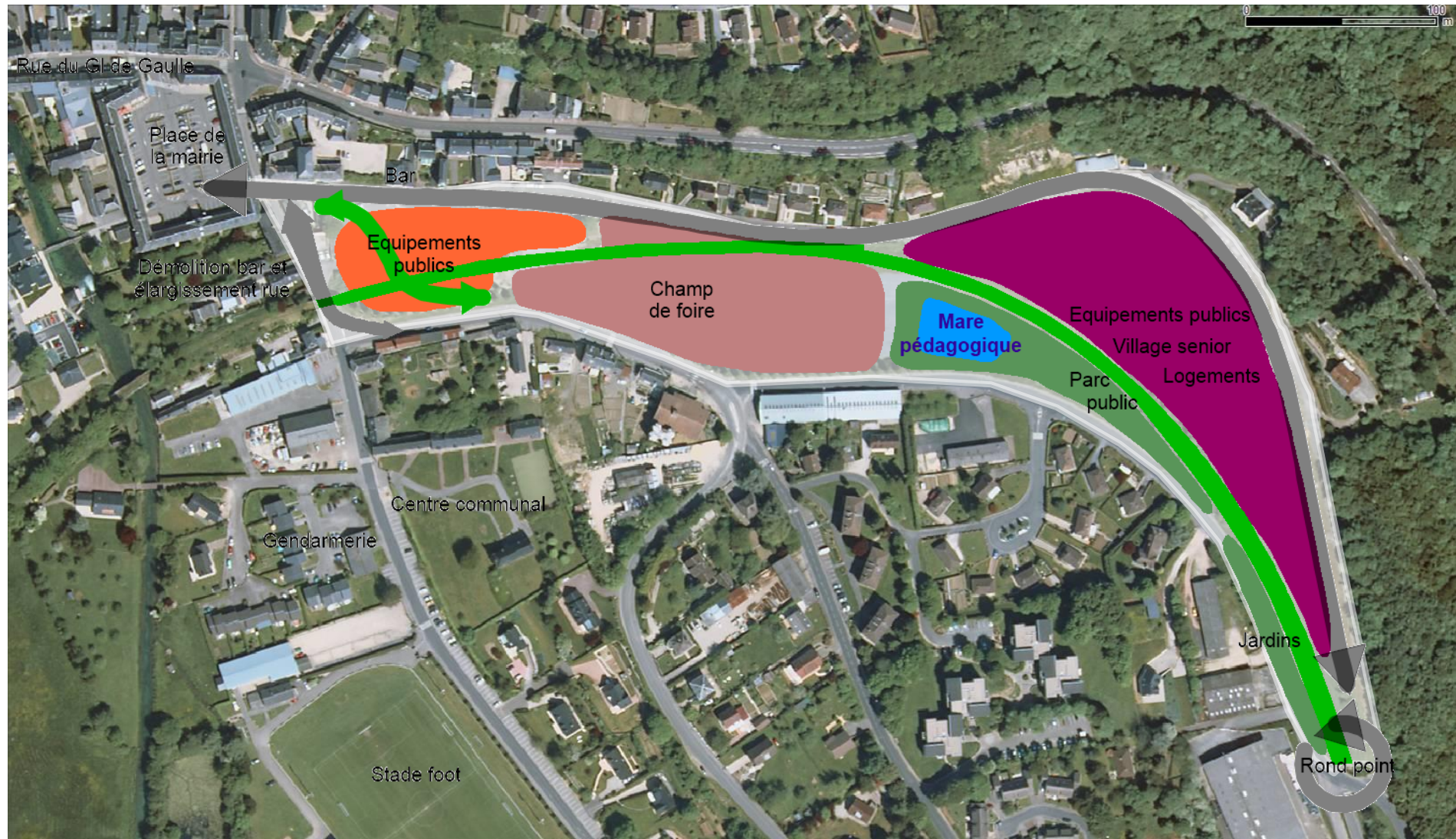
© IGN BD ALTI®, licence n°2003/CUGN-0045 CCCA

© Direction Générale des Impôts Cadastre. Droits Réservés - 2009

Reproduction interdite

1ERE ORIENTATION : LE CHAMP DE FOIRE

1ERE ORIENTATION : LE CHAMP DE FOIRE



1ERE ORIENTATION : LE CHAMP DE FOIRE

Iconographie



Bâti ancien place de la Gare



Bâti ancien et commerce place de la Gare



Parking



Ancienne gare et parking



Bâti pavillonnaire rue du Chauffour



Jardins familiaux

1ERE ORIENTATION : LE CHAMP DE FOIRE



Centre médico-social



Café rue du Baillage de Caux

Principe général



1. Opération d'aménagement d'ensemble

L'aménagement de la zone devra être réalisé dans le cadre d'**opérations d'aménagement d'ensemble**, portant sur des **îlots cohérents** au regard de l'organisation générale de la zone.

L'aménagement des îlots pourra être réalisé dans le cadre d'opérations spécifiques et distinctes, mais devra

obligatoirement suivre, dans un rapport de comptabilité, le schéma d'ensemble et les prescriptions ci-dessous.

Les différentes opérations pourront donc être menées conjointement ou de façon successive, leur aboutissement conduisant, au final, à l'aménagement d'ensemble global de la surface blanche.

2. Programme sommaire

Les emprises publiques découperont plusieurs **îlots** découpés d'une voie verte aménagée sur l'ancienne voie SNCF. Ces îlots accueilleront principalement des **équipements de service** et des **logements**. Une diversification vers le commerce et les petites activités artisanales non nuisantes est également encouragée.

(1) Plusieurs équipements nouveaux pourront être créés autour de la place du 8 mai 1945 (liste indicative) :

- Un **conservatoire de musique et de danse communautaire** (environ 4 000 m² bâti estimés, soit une emprise totale estimée d'environ 8 000 m² dans l'espace indiqué « équipements publics ») ;
- Un **centre de secours** (emprise estimée d'environ 3 000 m² dans l'espace indiqué « équipements publics ») ;

1ERE ORIENTATION : LE CHAMP DE FOIRE

- Une **maison de santé pluridisciplinaire** (environ 1 000 m² bâti estimée / *scénario alternatif* : la MSP pourrait être installée dans l'ancienne piscine, avenue Maxiliansau) ;
- L'ancienne gare réhabilitée en **halte pour la circulation voies douces** / halle de présentation / vente des produits locaux.

(2) A l'ouest de la place du 8 mai 1945, le café « Baillage de Caux » sera démoli. Cette nouvelle emprise élargira l'étroite rue du Baillage de Caux entre la place Robert Gabel et le pont de chemin de fer, rendant possible la création d'une continuité de **cheminement accessible** aux handicapés entre les terrains sportifs et le centre-ville.

L'espace devant la salle du Baillage de Caux sera ainsi ouvert, complétant l'espace actuel de la place du 8 mai 1945. Un amphithéâtre végétalisé en lien avec le bâtiment de l'ancienne gare sera aménagé.

(3) L'espace du **champ de foire est recentré** au cœur de la commune pour faciliter l'organisation des manifestations à caractère festive (fête foraine, cirque, concours agricole, ...).

L'espace du champ de foire est un lieu important de la vie canycaise. Il est important que le site soit clairement délimité dans l'espace (un hectare environ), sans créer de barrière visuelle, et bien identifié pour son caractère de lieu de rassemblement festif.

(4) Les **jardins familiaux** existants au sud du centre médico-social seront déplacés à la pointe sud-est de l'espace du champ de foire. Des stationnements liés aux nouveaux équipements seront aménagés sur les terrains libérés.

(5) Un **parc public** intégrant une mare pédagogique sera réservé.

(6) L'îlot situé à l'ouest de la zone a une **vocation mixte d'équipements et de logements**.
Par exemple :

- Village sénior (de type béguinage favorisant le maintien de l'autonomie de la personne, avec un accueil pour assurer les services quotidiens ; capacité 20 logements) ;
- Construction d'habitations avec mixité sociale ;
- Equipements publics ;
- Commerces, bureaux, petites activités artisanales non nuisantes ;
- Etc. ...

Orientations relatives aux voiries

1. Routes

L'espace du champ de foire est englobé par deux voies existantes, la rue du Chauffour au nord et la route de Calvaille au sud, qui permettront de desservir les futurs îlots d'urbanisation.

1ERE ORIENTATION : LE CHAMP DE FOIRE

La rue du Chauffour est une voie devant rester calme. Elle sera restreinte en **zone 30 km/h** de desserte mixte, à double sens, avec chicanes, végétalisation, et doublée de voies de circulation douce (cycles et piétons).

Elle devra être clairement matérialisée dans sa globalité, depuis la rue du Bailliage de Caux jusqu'à à l'extrémité route de Calvaille, en créant un élargissement au niveau du café des glaces pour sécuriser la terrasse et favoriser les animations extérieures, et en déplaçant le dénivelé devant l'ancienne gare (la voie de circulation sera en contrebas à double sens / talus végétalisé, et la partie la plus proche de l'ancienne gare sera aménagée en stationnements).

Un rond-point sera créé à la pointe entre la rue du chauffour et la route de Calvaille, pour favoriser la desserte et la sécurité de l'accès à la déchetterie, aux unités Polytechs et activités artisanales de la zone industrielle dite « de la gare ».

2. Cheminements doux

L'emprise de l'ancienne voie ferrée composera une « **colonne vertébrale verte** », depuis le centre ville jusqu'à la pointe sud-est de l'espace du champ de foire. Elle sera aménagée en cheminement doux.

De plus, la voie entre l'ancienne gare et le centre médico-social sera requalifiée en **cheminement doux** se prolongeant vers la place Robert Gabel.

Les futures constructions alignées en recul de la rue du Bailliage de Caux (maison de santé par exemple) laisseront le libre passage aux piétons (par exemple, par des passages sous porche ou dans des espaces libres entre volumes bâtis, ...).

1ERE ORIENTATION : LE CHAMP DE FOIRE

Orientations relatives aux espaces publics

La place du 8 mai 1945 sera requalifiée afin de jouer pleinement le rôle d'articulation entre les différents équipements publics existants et à créer. Un **amphithéâtre végétalisé** sera aménagé entre la salle du Bailliage de Caux et l'ancienne gare pour la vente de produits locaux.



Des emplacements de stationnement devront être réservés sur la place du 8 mai 1945 pour les différents équipements publics.

Les poches de stationnements créées dans les îlots devront être entourées et recoupées de végétation permettant d'en atténuer l'impact visuel.

Un parc public sera créé autour d'une mare pédagogique. Il sera conçu de manière à faciliter l'appropriation collective et le lien social (banc, abri, circulations invitant à la promenade, etc. ...).

Orientations relatives au bâti

1. Ancienne gare

Le bâtiment de l'ancienne gare devra être réhabilité (transformation en halte « voies douces » ?).

Le parti architectural de la réhabilitation devra magnifier le bâtiment – témoin du passé historique ferroviaire et l'activité de la ville, par exemple en l'équipant de parois vitrées.

L'espace public environnant servira la composition du projet architectural et participera à cette mise en valeur.

2. Implantation, épannelage et densité des nouvelles constructions

Les nouvelles constructions devront, par leur implantation et leur volumétrie, donner un **caractère urbain** aux différentes rues.

Un alignement de type « rue » sera créé le long de la rue du chauffour vers l'extrémité de la route de Calvaille.

En particulier, dans l'îlot à vocation mixte situé à l'ouest de la zone, des **maisons de ville à un étage** pourront être construites sur de petites parcelles (adaptées aux jeunes couples / loyers intermédiaires), afin de créer de nouveaux fronts bâtis.

Prise en compte des recherches de pollution

Des recherches de pollution ont été menées. En particulier, les fondations en béton des anciens silos de la friche industrielle Prévital demeurent.

1ERE ORIENTATION : LE CHAMP DE FOIRE

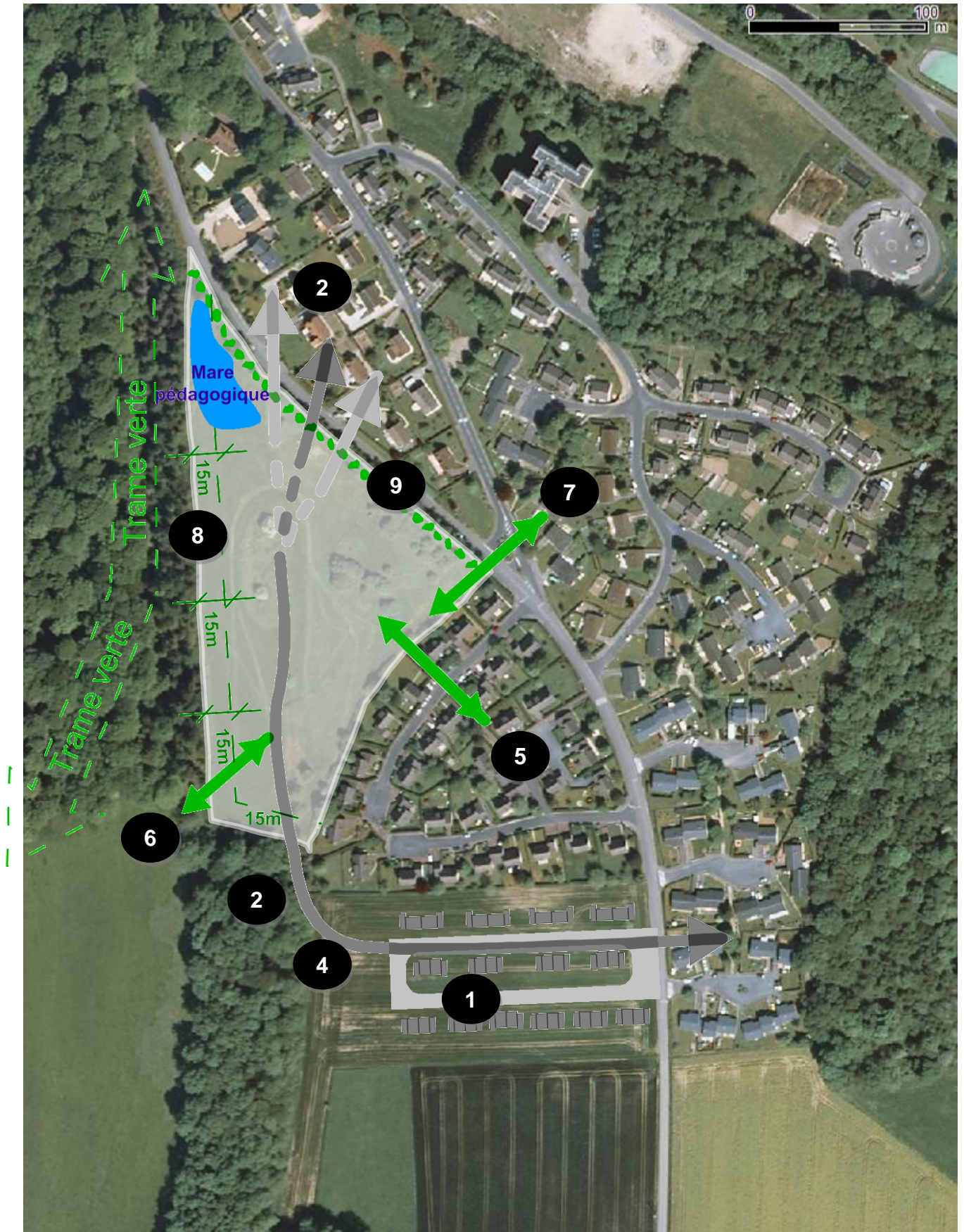
Dispositions relatives aux ouvrages de gestion des eaux pluviales

L'aménagement devra être conçu de manière à récupérer et retenir les eaux pluviales et eaux de ruissellement par la création de noues, mare pédagogique et débit de fuite vers le Ø1000 et la rivière de la Durdent, ainsi que vers le tunnel à proximité de la rue du chauffour.

La **mare pédagogique** sera intégrée dans un parc public paysager.

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS



2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

Iconographie



Vue intérieur du terrain

Principe général

L'aménagement de la zone devra être réalisé dans le cadre de **d'une opération d'aménagement d'ensemble**, portant sur la surface blanche sur le plan ci-dessus.

Le secteur est voué à la création de **logements individuels**.

- 1 Cette opération devra être connectée à la résidence « Terre de Barville », récemment réalisée.

Orientations relatives aux accès et aux voiries

1. Voie automobile

- 2 Une **nouvelle rue** principale sera créée et permettra d'accéder aux futures constructions. Elle sera connectée au nord à la route de Bosville (pas d'exigence sur le point précis de raccordement), et au sud à la résidence « Terre de Barville ».
- 3

Le traitement des voies nouvelles devra induire une différenciation nette avec la route de la Bosville, dans un rapport hiérarchique voie – voie de desserte (revêtement, largeur, différence de niveau, tracé, éclairage, ...).

Leur tracé sera établi en tenant compte de l'orientation de la pente, notamment là où la **déclivité** est la plus marquée, afin d'assurer une meilleure intégration des futures constructions dans le site, et d'assurer une meilleure gestion des ruissellements. La rue sera établie de manière préférentielle parallèlement aux courbes de niveaux. Pour autant, le tracé ne devra pas être linéaire afin de ne pas favoriser les vitesses élevées.

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

- 4 Un **barreau de liaison** (voie toutes circulations : piétons, vélos, voitures et véhicules de services) devra être réalisé entre la zone et la résidence « Terre de Barville ».

2. Chemins

- 5 6 Le **cheminement piéton** réservé dans la cité de la Sapinière, et le lien piéton avec le chemin rural n°37 devront être conservés et mis en réseau avec le maillage piétons / cycles des zones à urbaniser.

- 7 Un deuxième accès, piétons et cycles uniquement, sera ouvert sur la route de Bosville, à la limite avec la cité de la Sapinière.

- 8 Un cheminement piéton sera aménagé dans la bande de 15m en bordure de la forêt (qui restera un espace collectif). Ce chemin bordera les lots privatifs, sur toute la longueur de la bande, et sera relié au chemin rural n°37 : il formera ainsi une boucle de promenade avec ce chemin rural.

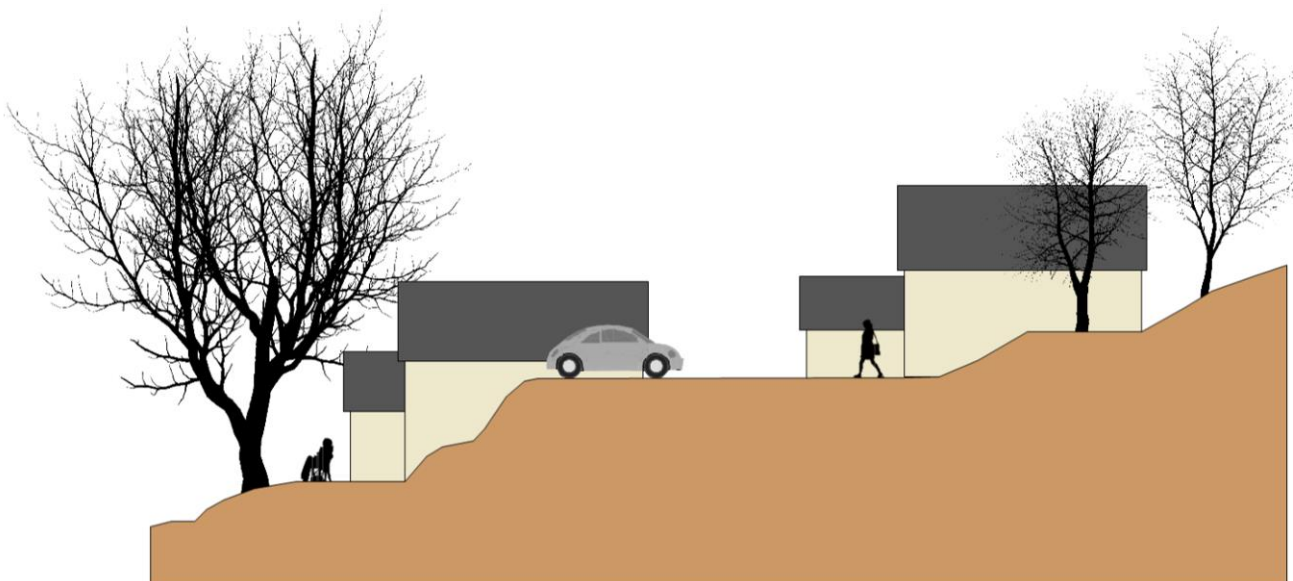
De manière générale, toutes les voiries réalisées permettront le cheminement des vélos et des piétons, en dehors de la partie de la chaussée réservée aux véhicules (trottoirs, accotements enherbés, etc. ...).

Orientations relatives au bâti

Le projet d'aménagement devra être conçu de manière à ce que les constructions puissent **s'adapter au mieux au terrain naturel**, en limitant notamment des remaniements de sols trop importants (exhaussements ou affouillements).

En situation de coteau, la topographie pourra ainsi être utilisée comme un atout pour mettre en valeur la construction en organisant les accès à différents niveaux du bâtiment.

La réalisation d'accès extérieurs de plain pied à différents niveaux des bâtiments sera recherché (RDC, étage, demi-étage...). L'accès au stationnement et/ou au garage de plain pied depuis la rue sera privilégié.



2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

L'aménagement global ne devra pas reproduire un nombre trop limité de modèles bâtis, rendant un aspect monotone, mais au contraire rechercher une diversification des façades et des pignons, notamment en termes de volumes et de couleurs (confer règlement pour les couleurs autorisées).

Orientations relatives aux plantations et à la biologie végétale

D'après l'étude faune-flore-habitats réalisée en novembre 2013 par ALISE Environnement

1. Obligation de conserver la végétation en place

Sur les secteurs qui ne sont pas sujets au terrassement, il conviendra de **garder la végétation** en place. Cela permet de conserver les espèces locales déjà implantées.



L'alignement de saules Marsault le long de la route de Bosville sera conservé et conforté.

2. Privilégier la végétalisation avec des plantes herbacées

Suite à des travaux de terrassement, la végétalisation devra restituer un couvert végétal. Deux types de végétalisation sont possibles : la végétalisation naturelle et la végétalisation artificielle.

La **végétalisation naturelle**, c'est-à-dire la colonisation spontanée par des espèces autochtones pionnières, doit être privilégiée (sauf en cas de problèmes d'érosion des sols). Cela permet le développement d'espèces locales et adaptées au milieu.

Les avantages de la recolonisation spontanée par des espèces autochtones sont multiples :

- Coût et temps de mise en œuvre plus faible que dans la cadre d'une végétalisation artificielle (pas d'achats de semences ou de plants et donc pas d'ensemencement ni de plantation) ;
- Intervention de processus naturels de sélection des plantes les mieux adaptées aux conditions du milieu ;
- Emergence de végétations variées et qui participent à la conservation de la biodiversité à l'échelle écosystémique¹, phytocoenotique², spécifique³ et génétique⁴ ;
- Climat bien adapté à la végétalisation naturelle car il permet une colonisation rapide du substrat sans risquer de gros dégâts liés notamment à l'érosion des sols nus.

Néanmoins, ce processus de végétalisation naturelle est plus lent que dans le cas d'une végétalisation artificielle. Par conséquent, la végétation met plus de temps à se développer et à se structurer. Si le choix devait se porter sur une végétalisation artificielle, il conviendra de choisir des semences/plants d'origine locale.

¹ Ecosystémique : En rapport avec la notion d'écosystème, soit un ensemble dynamique d'organismes vivants (plantes, animaux et micro-organismes) qui interagissent entre eux et avec le milieu (sol, climat, eau, lumière) dans lequel ils vivent.

² Phytocoenotique : En rapport avec la phytocénose, soit un ensemble d'espèces végétales différentes qui présentent une homogénéité physiologique et qui colonisent un milieu commun.

³ Spécifique : En rapport avec la notion d'espèce

⁴ Génétique : En rapport avec la notion de gènes. La génétique étudie les caractères héréditaires des individus, leur transmission au fil des générations et leurs variations (mutations).

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

En effet, les semences issues du commerce (option d'approvisionnement largement répandue) présentent un certain nombre de risques quant à la reconstitution de conditions écologiques identiques aux conditions initiales :

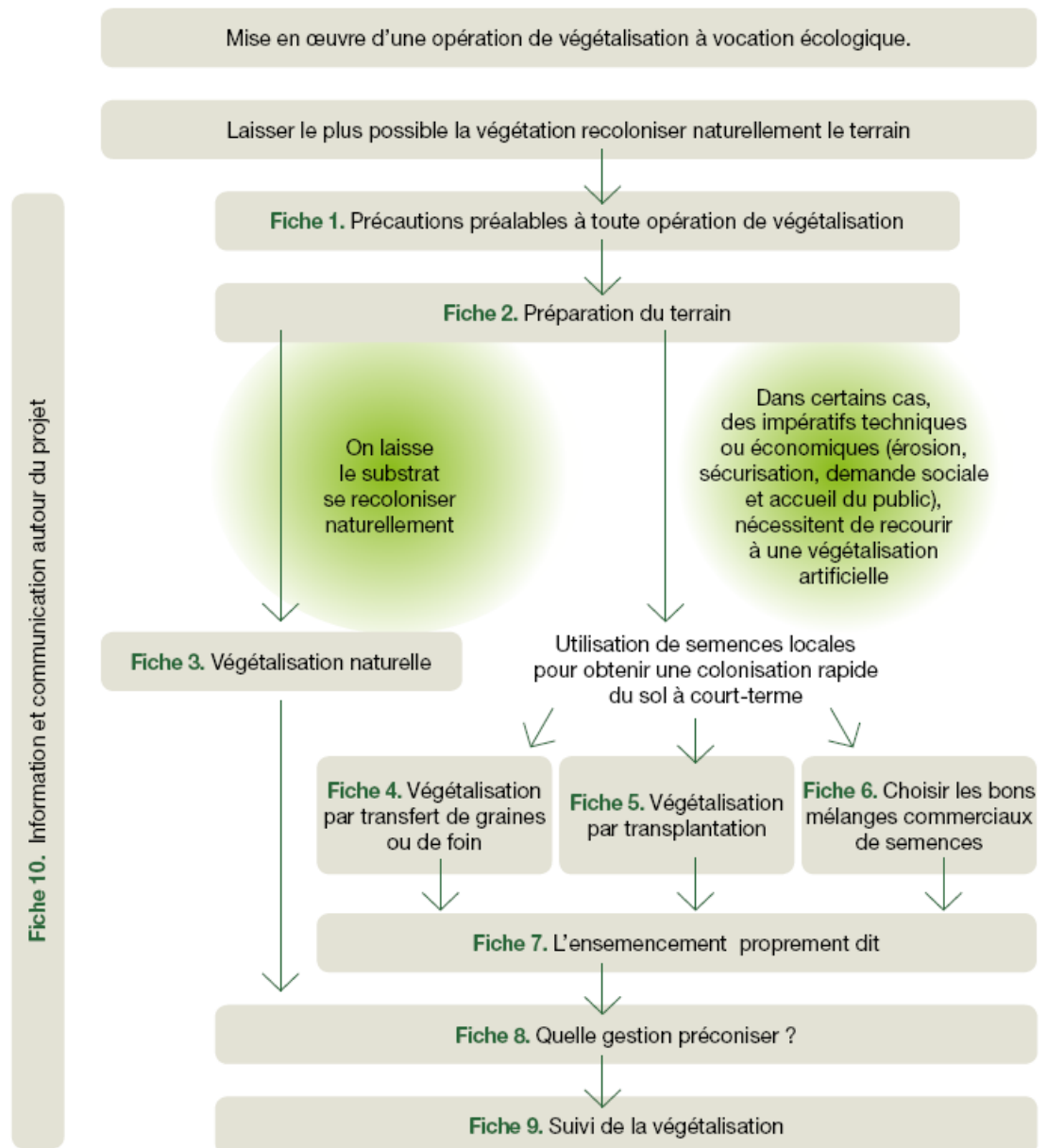
- Présence d'espèces non indigènes au territoire phytogéographique⁵ : elles peuvent présenter un fort pouvoir colonisateur et empêcher le développement de la végétation locale voire même se propager à d'autres secteurs. Les conséquences sont multiples et concernent les domaines paysagers, génétiques et spécifiques.
- Présence d'espèces autochtones mais issues de productions étrangères au territoire phytogéographique induisant des perturbations lorsque les individus entrent en contact avec leurs homologues locaux ;
- Présence de cultivars⁶ horticoles à la place de variétés sauvages ;
- Présence d'espèces non adaptées aux conditions écologiques du milieu...

Les préconisations suivantes sont à respecter pour une végétalisation écologique :

⁵ Territoire phytogéographique : En rapport avec la phytogéographie = Etude de la répartition des espèces de plantes sur la Terre

⁶ Un cultivar fait référence à une variété de plante présentant une caractéristique propre. Ils sont souvent obtenus par sélections. Ils peuvent par exemple être choisis pour leurs qualités esthétiques (forme et couleur), leur adaptation à un biotope précis (sol à haute teneur en sel, manque d'eau), leur vitesse de croissance ou encore leur résistance à des maladies.

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS



Aperçu des grands types de projets concernés par les opérations de végétalisation (source CBNBL, 2011)

3. Obligation de planter

Le pré-verdissement par plantation anticipée de l'alignement d'arbres est vivement conseillé (il permet de disposer, lors de l'aménagement de la zone, d'arbres mieux développés pour intégrer les nouvelles constructions, tout en réalisant une économie par la plantation de sujets plus jeunes).

4. Obligation d'emploi d'arbres et d'arbustes indigènes

Les arbres et arbustes qui seront plantés devront faire partie des **essences indigènes** et adaptées au contexte calcicole du site. En effet, la zone d'étude se situe au niveau de terrains sédimentaires du Sénonien inférieur, Craie à silex. La liste de ces espèces proposées figure dans le tableau suivant :

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

Taxon	Nom français	Caractères biologiques principaux	Ecologie	Utilisation, intérêts
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	<ul style="list-style-type: none"> - petit arbre de 12-15 m - longévité : 150 ans ; croissance lente ; rejette de souche - fleurs hermaphrodites ou fleurs mâles et femelles séparées sur le même pied ; floraison : avril-mai 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce de pleine lumière ou de demi-ombre - sols riches (notamment en azote), neutres à légèrement calcaires - espèce de milieux secs à frais - haies, bosquets, lisières forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce utilisable dans les haies - espèce utilisable en strate arbustive forestière - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	<ul style="list-style-type: none"> - grand arbre de 20-30 m - longévité : 300-500 ans ; croissance juvénile rapide ; rejette de souche - fleurs hermaphrodites ou fleurs mâles et femelles séparées sur le même pied ; floraison : mai après les feuilles 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce de demi-ombre - sols riches, basiques à légèrement acides - sols limoneux et aérés - espèce de milieux assez frais - haies, lisières forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce utilisable dans les haies - espèce utilisable en forêt non dunaire - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun	<ul style="list-style-type: none"> - arbre de 10-25 m - longévité : 100-150 ans ; croissance lente ; rejette fortement de souche - fleurs mâles et femelles séparées ; floraison : avril-mai 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce de demi-ombre ou d'ombre - sols plus ou moins riches, basiques à moyennement acides - sols alluviaux, argileux, limoneux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins profonds - espèce de milieux secs à frais - espèce collinéenne : bois, haies 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce utilisable dans les haies ; peut être taillé en têtards - espèce utilisable en forêt non dunaire
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	<ul style="list-style-type: none"> - arbuste (arbrisseau) de 2-5 m - rejette de souche, se marcotte et drageonne - fleurs hermaphrodites ; floraison : mai-juillet 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce de lumière ou de demi-ombre - sols assez riches, basiques à légèrement acides - sols plus ou moins pierreux, argileux, limoneux - espèces de milieux assez secs et frais, voire humides - bois, lisières forestières, haies 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce à utiliser pour reconstituer des haies ou pour restaurer des lisières arbustives forestières - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier commun	<ul style="list-style-type: none"> - arbuste (arbrisseau) de 2-4 m - faible longévité ; rejette de souche et drageonne - fleurs mâles (chatons) et femelles séparés ; floraison : janvier-mars 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce de demi-ombre ou d'ombre - sols plus ou moins riches, basiques à légèrement acides - sols limoneux à argileux plus ou moins pierreux ou sableux - espèce de milieux frais - bois, lisières forestières, haies 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce utilisable dans les haies - espèce utilisable en sous-bois - espèce mellifère (pollen)
<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	<ul style="list-style-type: none"> - arbuste de 2-6 m - rejette de souche - fleurs hermaphrodites ; floraison : avril-mai 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce de lumière ou de demi-ombre - sols assez riches (en azote notamment), basiques à peu acides (un peu calcaires) - sols limoneux à argileux, plus ou moins caillouteux, parfois sableux - espèce de milieux frais, voire humides - bois, haies, lisières forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce utilisable dans les haies et en lisières forestières - espèce mellifère
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre commun	<ul style="list-style-type: none"> - grand arbre de 30-40 m - longévité 150-300 ans ; rejette mal de souche - fleurs mâles et femelles séparées ; floraison : avril-mai 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce nécessitant des précipitations annuelles supérieures à 750 mm - espèce d'ombre - sols pauvres à assez riches, acides à neutres - sols surtout limoneux - sols frais à assez secs - bois exploité en régime de futaie, haies vives 	<ul style="list-style-type: none"> - espèce à utiliser pour restaurer des corridors boisés, ou des boisements surfaciques, notamment sur plateaux à couverture limoneuse - espèce supportant bien l'entretien en haies basses

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

Taxon	Nom français	Caractères biologiques principaux	Ecologie	Utilisation, intérêts
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grim pant	- liane pouvant atteindre 30 m ; à feuillage persistant - fleurs hermaphrodites ; floraison : septembre-octobre	- espèce de demi-ombre ou d'ombre (ne donnant des fleurs et des fruits qu'à la lumière) - sols légèrement acides à basiques (voire calcaires) - sols sableux, caillouteux avec argiles, limons - espèce de milieux frais, à large amplitude écologique - bois, haies	- peut être utilisé dans la reconstitution de haies - utilisable en diversification de boisement surfacique - lorsqu'il se développe autour des troncs d'arbres, il joue un rôle écologique majeur pour la faune - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	- arbuste (arbrisseau) de 2-3 m - rejette de souche ; se marcotte naturellement - fleurs hermaphrodites ; floraison : mai-juin	- espèce de lumière ou de demi-ombre - sols plus ou moins riches, basiques à légèrement acides, un peu calcaires - sols caillouteux limoneux, argileux ou sableux - espèce de milieux secs à assez humides mais non inondés - forêts neutrocalcicoles, forêts dunaires, haies, lisières forestières, clairières	- espèce à utiliser pour planter des haies, pour restaurer des lisières arbustives forestières - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunier épineux	- arbre de 15-25 m, plus ou moins grand selon les milieux - longévité : environ 100 ans - fleurs hermaphrodites ; floraison : avril-mai avant les feuilles	- espèce de demi-ombre - sols assez riches, basiques à peu acides - sols argileux à limoneux plus ou moins caillouteux ; de préférence sur sols profonds - sols frais bien alimentés en eau, mais non asphyxiants et non inondés - haies, bois, forêts collinéennes	- espèce à utiliser pour restaurer des corridors boisés - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunier épineux	- arbuste (arbrisseau) de 1-4 m - longévité : plus de 50 ans ; drageonne très vigoureusement - fleurs hermaphrodites ; floraison : avril avant les feuilles	- espèce de lumière ou de demi-ombre - sols assez riches (notamment en azote), basiques à légèrement acides - sols limoneux, argileux ou crayeux, plus ou moins caillouteux ; plus rarement sur sols sableux (dunes plus internes) - espèce de milieux peu secs à frais - haies, lisières forestières, bois clairs, friches arbustives	- espèce à utiliser pour reconstituer des haies - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	- grand arbre de 25-35 m - longévité : 500-1000 ans - rejette de souche - fleurs mâles (chatons) et femelles séparées ; floraison : avril-mai	- espèce de pleine lumière - sols plus ou moins riches, basiques à acides - sols argileux, limoneux, sableux, voire parfois tourbeux - espèce de milieux frais à humides et même parfois temporairement inondés ; espèce à large amplitude écologique - bois, friches arbustives, forêts collinéennes, ripisylves	- espèce à planter pour diversifier des haies vives (en essence à tailler ou pour des arbres de haut jet) - espèce à utiliser pour restaurer des corridors boisés ou des boisements surfaciques
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	- arbuste (arbrisseau) de 2-5 m - fleurs mâles et femelles séparées sur des pieds séparés ou non ; floraison : mai-juin	- espèce de lumière ou de demi-ombre - sols riches, basiques à neutres (un peu calcaires) - sols crayeux, sableux ou argileux en général calcaires dans ces deux derniers cas - espèce de milieux plutôt secs à frais - haies, friches arbustives, bois clairs, fourrés dunaires	- espèce à planter pour diversifier des haies vives ou pour restaurer des lisières arbustives forestières - espèce à conseiller également en milieu dunaire aménagé

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

Taxon	Nom français	Caractères biologiques principaux	Ecologie	Utilisation, intérêts
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	- arbuste ou petit arbre de 3-18 m - longévité faible : 60 ans ; - rejette de souche - fleurs mâles et femelles sur des pieds séparés ; floraison mars-avril avant les feuilles	- espèce de lumière ou de demi-ombre - sols modérément riches à riches, acides à basiques - sols calcaires, limoneux, argileux, sableux - sols frais à humides - lisières forestières, haies, coupes forestières, friches arbustives	- espèce à conserver ou à planter pour le maintien ou la restauration de lisières arbustives forestières - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles	- arbre de 20-30 m - longévité élevée (jusqu'à 500 ans) ; - rejette de souche et drageonne - fleurs hermaphrodites ; - floraison : juin-juillet	- espèce de demi-ombre - sols pauvres à assez riches, plus ou moins acides à neutres - sols limoneux ou argileux - espèces de milieux frais - bois, haies	- espèce à planter pour diversifier la composition de haies - espèce à planter pour restaurer des corridors boisés ou des boisements de surface - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à larges feuilles	- arbre de 20-35 m - longévité : jusqu'à 1000 ans ; - rejette de souche et drageonne - fleurs hermaphrodites ; - floraison : juin-juillet	- espèce d'ombre ou de demi-ombre - sols riches, basiques à légèrement acides - sols plus ou moins calcaires, argileux sur éboulis ou substrats plus ou moins grossiers - espèce des milieux secs à frais, non inondés - forêts neutro-calcicoles, forêt de ravins	- espèce à planter pour restaurer des corridors boisés ou des plantations de surface - espèce mellifère (nectar, pollen)
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne lantane	- arbrisseau de 1-3 m - fleurs hermaphrodites ; - floraison : mai-juin	- espèce de pleine lumière ou de demi-ombre - sols pauvres à modérément riches, basiques à neutres - sols crayeux à argileux riche en calcaire - espèce de milieux secs à frais - bois, haies, lisières forestières et fourrés dunaires internes	- espèce à conserver ou à planter pour le maintien ou la restauration de lisières arbustives forestières, de corridors boisés et de boisements surfaciques - espèce à utiliser pour diversifier la composition des haies - espèce mellifère

Les plants doivent être **d'origine locale**, c'est-à-dire qu'avant multiplication dans les pépinières, ils doivent être issus de milieux naturels locaux.

5. Mise en place d'une gestion différenciée

La **gestion différenciée** permet de favoriser la diversité des êtres vivants et des milieux naturels. Différentes pratiques de gestion permettent d'y parvenir :

■ Fauche annuelle en fin de saison

Concernant les pelouses, il conviendra de tondre régulièrement uniquement au niveau des zones où circulent les usagers du site (bande d'1 m environ). Le reste des pelouses sera fauché en fin de saison (fin juillet-août) afin de permettre aux insectes de boucler leur cycle de reproduction et aux plantes d'arriver jusqu'au stade de la fructification.

De plus, il conviendra de respecter une hauteur de fauche de 7 cm compatible avec la protection des espèces prairiales et limitant l'installation d'espèces opportunistes (rumex, orties...).

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

Les produits de coupe devront être exportés ceci afin d'éviter l'asphyxie de la végétation herbacée et l'eutrophisation du sol⁷. Il est néanmoins conseillé de les laisser rassemblés en tas quelques jours avant exportation afin de permettre notamment à l'entomofaune⁸ de fuir. De plus, il peut être intéressant de trouver des débouchés pour la matière végétale produite afin de réduire le coût de la fauche.

■ Désherbage alternatif

Concernant l'entretien des voiries, il conviendra d'utiliser des méthodes de désherbage alternatives comme le désherbage thermique, mécanique ou à la vapeur, l'objectif étant de supprimer les herbicides. Il est également possible de ne pas désherber du tout.

■ Paillage des pieds d'arbres et des pieds de haies : Afin de limiter le désherbage et protéger les pieds d'arbres et d'arbustes de la débroussailluse rotophile, les pieds d'arbres, d'arbustes et de haies pourraient être paillés avec des copeaux de bois.

■ Taille des arbres et arbustes : Si besoin, les arbres et arbustes devront être taillés de façon douce et en dehors de la période de nidification des oiseaux...

Enfin, de façon générale, il conviendra de :

- Restreindre au maximum l'utilisation d'herbicides ou de pesticides ;
- Proscrire l'utilisation d'engrais, sauf éventuellement des engrais organiques disposés au fond des trous de plantation (type fumier décomposé ou corne torréfiée) ;
- Revaloriser les déchets verts (tri et exportation vers une station de compostage extérieur ; création d'un compost) ;
- Récupérer les eaux de pluie pour l'alimentation en eaux de la mare et l'arrosage ;
- Mettre en place une programmation raisonnée des actions d'entretien à partir des éléments cités plus haut ;
- Contrôler l'invasion par les espèces envahissantes (<http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les-plantes-exotiques-envahissantes/article/les-plantes-exotiques>)
- Privilégier des places de stationnement traitées en pavés enherbés...

6. Installation d'équipements favorisant l'insertion environnementale du projet

Des **nichoirs** devront être installés dans les espaces collectifs et à proximité de la mare pédagogique : Certains oiseaux construisent leur nid sur des branches, d'autres à même le sol ou encore dans des cavités naturelles. Or, ces cavités deviennent rares car les vieux arbres, jugés non rentables ou dangereux sont coupés, les vieux vergers sont abandonnés, les vieux bâtiments sont rénovés... Ainsi, même si le milieu constitue une ressource alimentaire suffisante, il ne présente plus de site de nidification. Un des moyen simple et efficace de recréer des sites de nidification pour les espèces cavernicoles (Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange nonnette, Moineau domestique, Sittelle Torchepot...) et semi-cavernicoles (Rouge-gorge familier, Rougequeue noir, Gobemouche gris...), est de poser des nichoirs adaptés et se substituant aux sites naturels détruits.

⁷ Dégradation du sol lié à un apport excessif de substances nutritives (notamment l'azote)

⁸ Entomofaune : Désigne l'ensemble des insectes présents dans un milieu

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS



Nid d'oiseau à mésange (LPO)



Nid d'oiseau à rouge-gorge (LPO)

Quelques recommandations sont toutefois à prendre en compte concernant la pose :

- La hauteur idéale pour les petites espèces d'oiseaux se situe entre 1,8 et 3 m. Pour le cas où des cas de déprédations intentionnelles sont possibles, il conviendra de disposer les nidoirs plus hauts.
- Le trou d'envol ne devra pas être exposé du côté des intempéries mais plutôt vers l'est ou le sud-est.
- Le nid d'oiseau doit être placé avec l'ouverture légèrement dirigée vers le bas afin d'éviter que la pluie y pénètre.
- Il doit préférentiellement être suspendu à l'ombre ou tout au moins à mi-ombre (éviter le soleil tapant). Le réchauffement par le soleil du matin est, quant à lui, positif.
- Il faudra veiller à protéger l'arbre sur lequel est accroché le nid d'oiseau (pas de clous dans le tronc). Il conviendra d'utiliser du fil de fer pour le fixer autour de l'arbre en plaçant des morceaux de bois entre le tronc et le fil de fer.

A titre informatif, il faut 1 nid d'oiseau pour 2 arbres dans un jardin et jusqu'à 30 nidoirs pour 10 ha dans un verger ou une forêt.

Quelques **gîtes à insectes** devront être installés dans les espaces collectifs et à proximité de la mare pédagogique : les insectes sont tellement diversifiés que de multiples endroits peuvent servir de gîte (mur de pierres sèches, tas de pierre, tas de bûches, tronc mort...). Cependant, pour certaines espèces, les exigences en matière de gîte sont plus strictes. Par conséquent, avec l'abandon de certaines cultures ou de certaines pratiques, elles ne trouvent plus aujourd'hui de cavités nécessaires à leur survie. Afin de recréer des abris pour ces espèces, la mise en place des gîtes à insectes peut être envisagée. Il en existe plusieurs types :

- Fagot de tiges creuses ;
- Bûche percée ;
- Nid d'oiseau à bourdons...

Quelques recommandations sont à prendre en compte concernant la pose :

- La grande majorité des gîtes à insectes se place de 30 cm à 2 ou 3 m au-dessus du sol ;
- Ils doivent être placés à l'abri des intempéries ;
- L'orientation doit être sud ou sud-est.

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

- Ces nichoirs n'auront une bonne efficacité que s'ils sont posés au bon endroit, c'est-à-dire où ils peuvent trouver de la nourriture à profusion. Ainsi, les nichoirs à hyménoptères (abeilles ou guêpes solitaires) trouveront leur place à proximité immédiate des parterres de fleurs ou des prairies riches en dicotylédones.



*Gîte à abeilles solitaires
(F. Fève / Biosphoto)*



Gîte à insectes

7. Zone non-aedificandi

8

Une zone non-aedificandi de sécurité, où toute construction est interdite sur une largeur de 15 mètres, est instituée le long de la forêt.

Afin de conserver son rôle d'écotone et de corridor écologique, cette lisière forestière de 15 mètres ne sera pas fragmentée dans sa longueur par des clôtures, et devra rester un espace collectif.

Cette zone restera ouverte et sera entretenue, en majeure partie, comme une prairie de fauche selon les principes de la gestion différenciée (cf. paragraphe sur la gestion différenciée).

Afin d'approvisionner la mare en eau, une noue végétalisée sera créée au niveau de la bande de 15 m. Cette noue récoltera les eaux de ruissellement du lotissement. Cette noue prendra la forme d'un large fossé, peu profond avec un profil présentant des rives à pentes douces (pente 2 pour 1 au maximum).

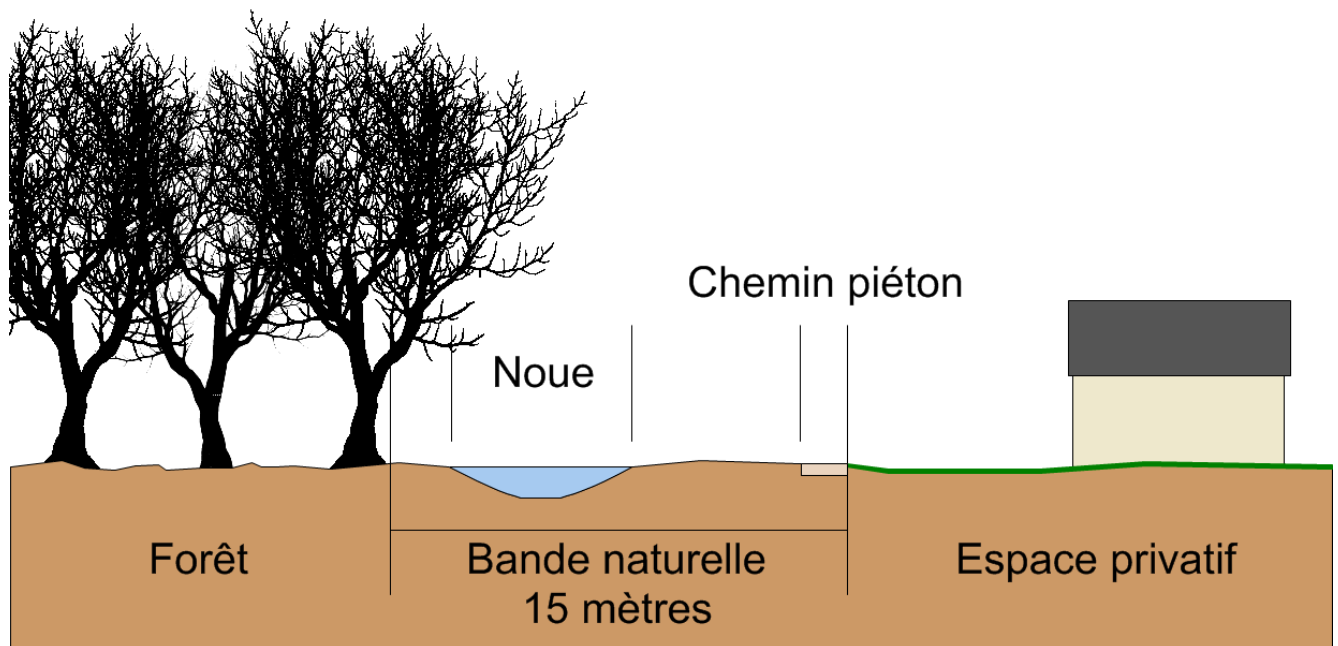
En ce qui concerne les espèces à planter, il conviendra de s'inspirer des espèces citées dans le tableau des essences pour les mares non en eau toute l'année.

Les aspects hydrologique et hydraulique devront être étudiés avec soin : calcul du volume de rétention, calcul du débit de fuite, dimensionnement géométrique de la noue, réflexion autour de la récolte des eaux en amont et de l'exutoire... L'aspect pollution chronique ou accidentelle devra également être pris en considération.

En ce qui concerne l'entretien, la noue doit être gérée selon les principes de la gestion différenciée (cf. paragraphe sur la gestion différenciée). Il conviendra toutefois d'évacuer les feuilles mortes en automne pour évacuer l'encombrement.

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

Enfin, un cheminement piéton sera aménagé en bordure des lots privatifs, sur toute la longueur de la bande, afin de séparer cet espace naturel des jardins mitoyens (évitement des colonisations végétales et évitement de risques de dépôts sauvages).



Dispositions relatives aux ouvrages de gestion des eaux pluviales

L'aménagement devra être conçu de manière à récupérer et retenir les eaux pluviales et eaux de ruissellement par des techniques d'hydraulique douce (noues, fossés sectionnés, mare, etc. ...).

Une **mare pédagogique** sera créée. Cette mare aura pour vocation de récupérer les eaux de pluie de la zone mais également une vocation pédagogique possible. Cette mare pourra être végétalisée, à minima, sur une partie. Cela apporterait une plus-value sur le plan paysager mais également sur le plan écologique.

Un système de **noues végétalisées** pourra être mise en place afin d'épurer l'eau issue du ruissellement avant l'arrivée à la mare. Celle-ci serait à envisager au niveau de la bande de 15 m entre le lotissement et le boisement.

En fonction de la quantité d'eau arrivant dans la mare, deux cas de figure peuvent se présenter :

- mare en eau en permanence,
- mare non en eau toute l'année.

Cette quantité d'eau arrivant dans la mare conditionne le choix des espèces à implanter.

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

1. Cas d'une mare en eau en permanence

Globalement, pour le choix des espèces concernant la végétalisation de la mare et ce, pour toutes végétalisations en général, il convient de choisir des essences locales non protégées et non menacées.

Les espèces du tableau suivant sont adaptées aux zones en eau une grande partie de l'année voire en permanence.

Les conditions écologiques étant particulières au niveau de ces milieux, il conviendra de choisir plutôt une implantation des plantes par mottes plutôt que par semis de graines.

Nom latin	Nom commun	Provenance des espèces	Mode d'emploi de l'espèce*
MONOCOTYLEDONES			
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore	Taxon d'origine sauvage (souche locale)	X (m)
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère		X (m)
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Phragmite commun		X (m)
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais		p (m)
<i>Carex riparia</i> Curt.	Laïche des rives		p (m)
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars		p (m)
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubanier rameux		p (m)
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles		p (m)
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain-d'eau commun		p (m)
DYCOTYLEDONES			
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycopée d'Europe	Taxon d'origine sauvage (souche locale)	X (m)
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune		X (m)
<i>Mentha aquatica</i> L. subsp. <i>aquatica</i>	Menthe aquatique		X (m)
<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag.	Ache nodiflore		p (m)
<i>Nasturtium officinale</i> R. Brown	Cresson officinal		p (m)

X = taxon entrant dans la composition de base du mélange
 p = autre taxon possible pour le mélange
 (m) = emploi d'individus en mottes

D'autre part, certaines de ces espèces végétales (massette, roseau, jonc...) ont un rôle phytoépurateur. Elles contribuent au traitement de l'eau par un certain nombre de moyens : elles stabilisent le substrat, tout en améliorant leur perméabilité et limite la vitesse des flux d'eau ce qui permet à un certain nombre d'éléments (MES⁹, carbone, éléments nutritifs, oligo-éléments) d'intégrer les tissus végétaux. De plus, elles aèrent le substrat en apportant de l'oxygène entre leur tige et les racines, celles-ci sont des points de fixation pour les micro-organismes et fournissent des nids pour le développement et l'alimentation des microorganismes. Elles produisent de l'humus au moment de leur décomposition.

2. Cas d'une mare non en eau toute l'année

Dans le cas d'une mare dont l'approvisionnement en eau est épisodique, il conviendra de faire varier la topographie de la mare afin qu'il y ait des zones toujours en eau et d'autres pas.

⁹ Matières en suspension : Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est mécanique, par formation de sédiments et d'un écran empêchant la bonne pénétration de la lumière d'une part (réduction de la photosynthèse), ainsi que par colmatage des branchies des poissons d'autre part. Leur effet est par ailleurs chimique par constitution d'une réserve de pollution potentielle dans les sédiments.

2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

Ainsi, quelques espèces supportant les périodes d'inondation et d'exondation pourront être plantées comme la Baldingère (*Phalaris arundinacea* L.) et le Phragmite commun (*Phragmites australis* (Cav.) Steud.). Le reste de la mare, de profondeur moins importante, pourrait être planté avec des espèces plus mésophiles¹⁰. Les espèces proposées sont listées dans le tableau suivant. Elles sont majoritairement adaptées aux terrains secs voire légèrement humides.

Nom latin	Nom commun	Provenance des espèces	Mode d'emploi de l'espèce*
MONOCOTYLEDONES			
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère	Taxon d'origine sauvage (souche locale)	X (m)
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Phragmite commun		X (m)
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. Ex J. et C. Presl subsp. <i>elatius</i>	Fromental élevé		X
<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou		X
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré		X
<i>Festuca rubra</i> L. subsp. <i>rubra</i>	Fétuque rouge		X
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse		X
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace		X
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide capillaire		p
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés		p
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés		p
DYCOTYLEDONES			
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	Taxon d'origine sauvage (souche locale)	X
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Carotte commune		X
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé		X
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé		X
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre		X
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune		X
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs		p
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante		p
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante		p
<i>Rumex acetosa</i> L.	Patience oseille		p
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	X	
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	X	
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	X	

X = taxon entrant dans la composition de base du mélange
 p = autre taxon possible pour le mélange
 (m) = emploi d'individus en mottes

Sur le plan écologique, cette mare végétalisée peut également servir d'habitats pour de nombreuses espèces animales (odonates, amphibiens, coléoptères aquatiques...) pour la reproduction, la recherche de nourriture, etc.

Une, voire deux pentes, de la mare devra être en pente douce, cela permettra de créer des plages d'eau peu profondes (pente de 30 degrés environ).

La qualité de l'eau conditionne la vie dans les mares. L'eau de pluie récoltée pourrait être utilisée pour l'alimentation en eau.

¹⁰ Mésophile : Se dit d'une espèce ou, par extension, d'une communauté végétale ayant des exigences moyennes vis-à-vis de l'humidité du sol, lequel doit être ni trop sec ni trop humide. Sur un gradient d'humidité, entre mésoxérophile et hygrocline.

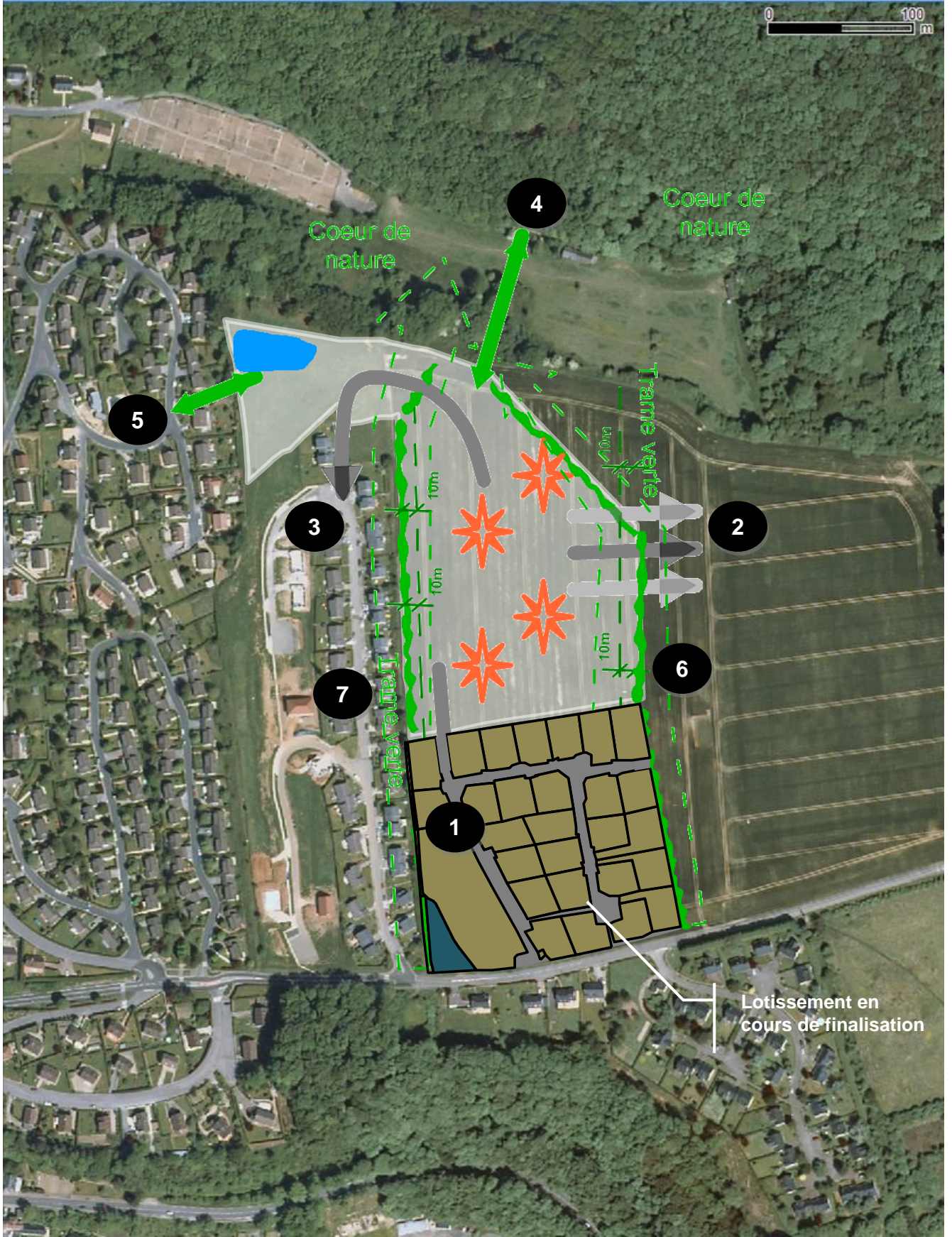
2EME ORIENTATION : OREE DU BOIS

Les alentours de la mare pourront servir de refuge pour la faune : il conviendra d'aménager des tas de pierres riches en cavité, de laisser les abords non fauchés (sauf en fin de saison, cf. paragraphe sur la gestion différenciée), des buissons...

Bien qu'il soit tentant d'introduire des espèces d'élevage (espèces de poissons par exemple), il convient de garder à l'esprit que cette introduction d'espèces aura une forte incidence sur l'équilibre écologique de la mare, d'autant plus qu'elle est de taille réduite. En effet, en consommant les plantes, les larves et les petits animaux aquatiques, et en altérant la qualité de l'eau par leurs déjections, ces espèces risquent de transformer la mare en une retenue d'eau quasi stérile.

3EME ORIENTATION : LES HAUTS DE CANIEL

3EME ORIENTATION : LES HAUTS DE CANIEL



3EME ORIENTATION : LES HAUTS DE CANIEL

Iconographie



Vue depuis le sud



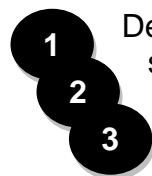
Vue depuis le lotissement en construction

Principe général

L'aménagement de la zone devra être réalisé dans le cadre de **d'une opération d'aménagement d'ensemble**, portant sur la surface blanche sur le plan ci-dessus.

Orientations relatives aux accès

1. Voie automobile



De **nouvelles rues** seront créées et permettront d'accéder aux différents lots. Elles seront connectées aux résidences limitrophes, « Le Clos de l'Europe » au sud et « Les chèvrefeuilles » à l'ouest. Un accès en attente sera prévu sur la limite est de la zone.

Les voies nouvelles devront être traitées de la même manière que les voies du lotissement au sud (revêtement, largeur, différence de niveau, tracé, éclairage, ...).

Leur tracé sera établi en tenant compte de l'orientation de la pente. Là où la **déclivité** est la plus marquée, la voirie sera établie de manière préférentielle parallèlement aux courbes de niveaux, afin d'assurer une meilleure intégration des futures constructions dans le site, et d'assurer une meilleure gestion des ruissellements.

2. Chemins



Un lien piétons et cycles uniquement sera créé vers la rue des Jardins au nord (chemin interdit à la circulation des engins motorisés).



Un lien piétons et cycles sera créé vers le lotissement « Les Hauts de Caniel », en aval du coteau (chemin interdit à la circulation des engins motorisés).

De manière générale, toutes les voiries réalisées permettront le cheminement des vélos et des piétons, en dehors de la partie de la chaussée réservée aux véhicules (trottoirs, accotements enherbés, etc. ...).

3EME ORIENTATION : LES HAUTS DE CANIEL

Orientations relatives aux espaces publics

Un espace public sera réalisé au cœur de l'aménagement, conçu de manière à faciliter l'appropriation collective et le lien social (banc, abri, etc. ...). Plusieurs places de stationnements collectifs seront créées sur les emprises publiques, permettant de garer quelques véhicules de visiteurs, en plus de celles exigibles sur les propriétés privées.

Orientations relatives au bâti

Le projet d'aménagement devra être conçu de manière à ce que les constructions puissent **s'adapter au mieux au terrain naturel**, en limitant notamment des remaniements de sols trop importants (exhaussements ou affouillements).



Une orientation nord-sud des constructions sera privilégiée afin d'optimiser les apports solaires (c'est-à-dire une orientation est-ouest des façades).

L'aménagement global ne devra pas reproduire un nombre trop limité de modèles bâtis, rendant un aspect monotone, mais au contraire rechercher une diversification des façades et des pignons, notamment en termes de volumes et de couleurs (confer règlement pour les couleurs autorisées).

Orientations relatives à la végétation

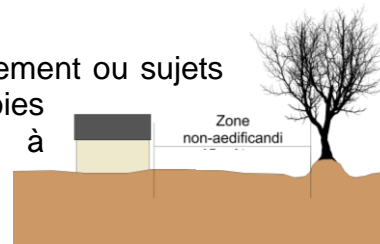
3. Obligation de planter

- 6 Un **alignement d'arbres** devra être planté à la limite ouest avec les espaces agricoles, afin de créer un écran végétal entre la ville et les champs.
- 7 La haie arborescente séparant le terrain de l'urbanisation aval devra être confortée, afin de jouer le double rôle :
 - Continuité écologique restaurée dans la trame verte du coteau est (avec un prolongement à créer en partie nord) ;
 - Redent boisé améliorant la perception lointaine de l'urbanisation du haut de coteau depuis le versant opposé.

Ces alignements devront être constitués d'arbres taillés en taillis, selon plusieurs strates, afin de présenter une forte densité, et de limiter la hauteur des sujets.

Le pré-verdissement par plantation anticipée de l'alignement d'arbres est vivement conseillé (il permet de disposer, lors de l'aménagement de la zone, d'arbres mieux développés pour intégrer les nouvelles constructions, tout en réalisant une économie par la plantation de sujets plus jeunes).

Des arbres de moyenne hauteur (essences de moyen développement ou sujets coupés en têtard par exemple) seront alignés le long des voies nouvelles. Ils formeront des redents boisés intermédiaires à l'intérieur de l'opération, complétant les alignements périphériques.



3EME ORIENTATION : LES HAUTS DE CANIEL

4. Zone non-aedificandi

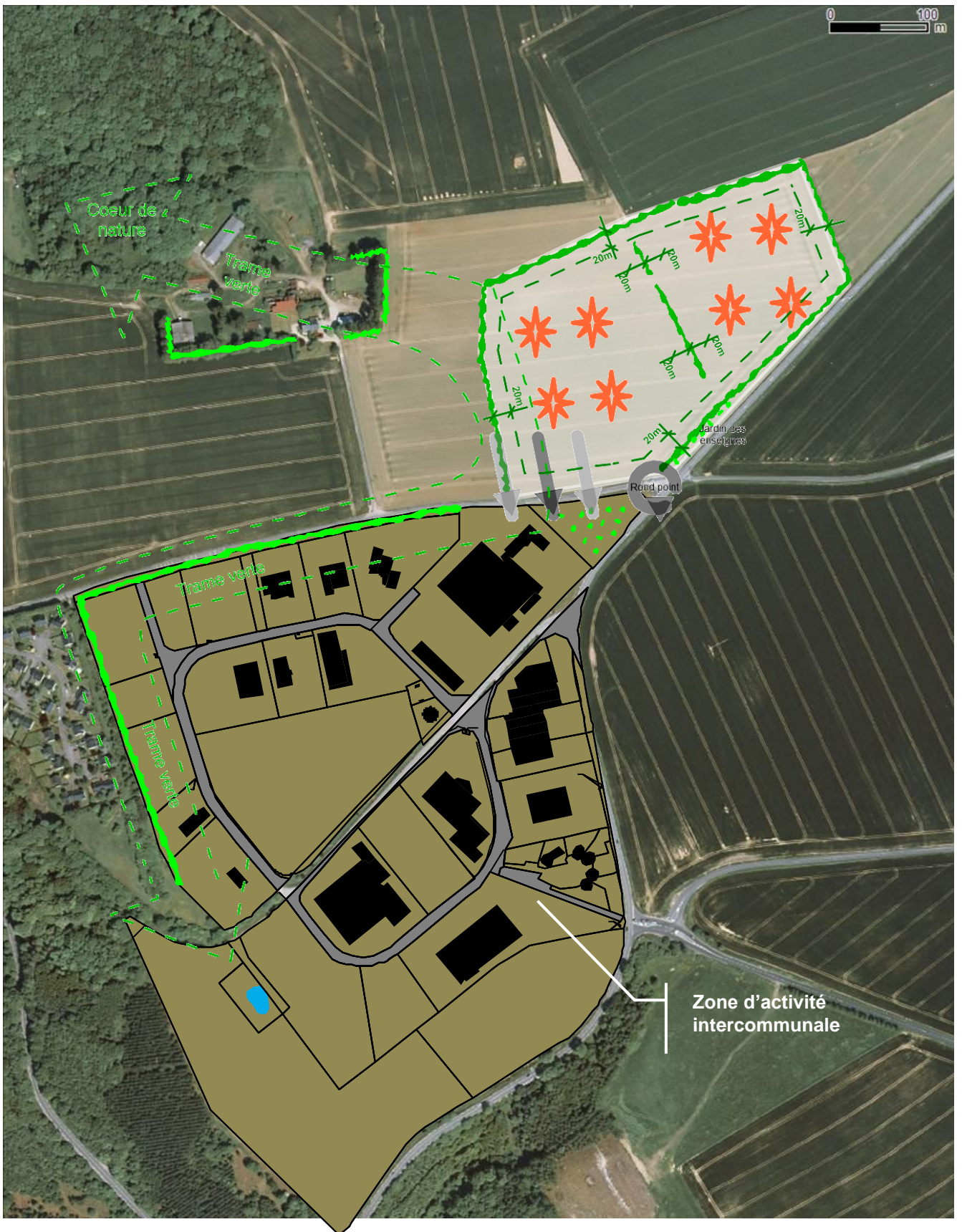
Une zone non-aedificandi de sécurité, où toute construction est interdite sur une largeur de 10 mètres, est instituée à partir des alignements d'arbres périphériques à créer.

Objectif de densité

Afin de participer à l'effort de modération de la consommation de l'espace et de limitation de l'étalement urbain, la commune souhaite que le projet présente une densité d'au moins 15 logements par hectare, et accueille donc plus d'une soixantaine de logements.

4EME ORIENTATION : ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

4EME ORIENTATION : ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE



4^{EME} ORIENTATION : ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

Iconographie



Vue depuis la route d'Ocqueville



Route d'Ocqueville



Vue lointaine depuis la RD925

Principe général

L'aménagement de la zone devra être réalisé dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble, portant sur l'ensemble de la surface blanche sur le plan ci-dessus.

Orientations relatives aux accès

Un accès unique sera pratiqué sur la route d'Ocqueville et permettra d'accéder aux différents lots. Un aménagement de sécurité (rond-point) devra être réalisé sur cet accès, afin de sécuriser l'entrée et la sortie des véhicules.

Orientations relatives à la végétation

1. Obligation de planter

Des **talus cauchois** plantés d'arbres de haut-jet devront être créés aux limites avec les espaces agricoles, afin de créer des écrans végétaux avec les champs (alignements à créer en vert foncé).

4^{EME} ORIENTATION : ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE

Le talus planté en limite ouest sera doublé (double rangée d'arbres, complétée par des strates arbustives basses) afin qu'il puisse assurer un rôle de lien écologique (trame verte reliée au sud aux haies en périphérie de la zone d'activité, et au nord à l'ancienne ferme en bordure de la forêt – végétation existante figurée en vers clair).

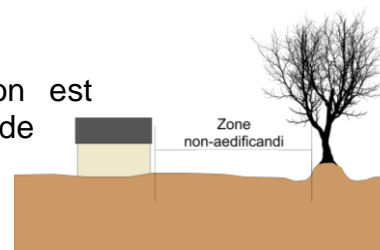
Un talus cauchois intérieur recoupera le terrain en deux espaces de 4 hectares environ, soit une échelle comparable à celle des clos-masures rencontrés sur le plateau du Pays de Caux.

Le pré-verdissement par plantation anticipée de l'alignement d'arbres est vivement conseillé (il permet de disposer, lors de l'aménagement de la zone, d'arbres mieux développés pour intégrer les nouvelles constructions, tout en réalisant une économie par la plantation de sujets plus jeunes).

Des arbres de moyenne hauteur (essences de moyen développement ou sujets coupés en têtard par exemple) seront alignés le long des voies nouvelles.

2. Zone non-aedificandi

Une zone non-aedificandi de sécurité, où toute construction est interdite sur une largeur de 20 mètres (mesuré à partir de l'alignement d'arbres extérieur), est instituée à partir des limites périphériques plantées, et de part et d'autre du talus cauchois intérieur.



Orientations relatives au bâti



Une orientation nord-sud des constructions sera privilégiée afin d'optimiser l'insertion bioclimatique des constructions.

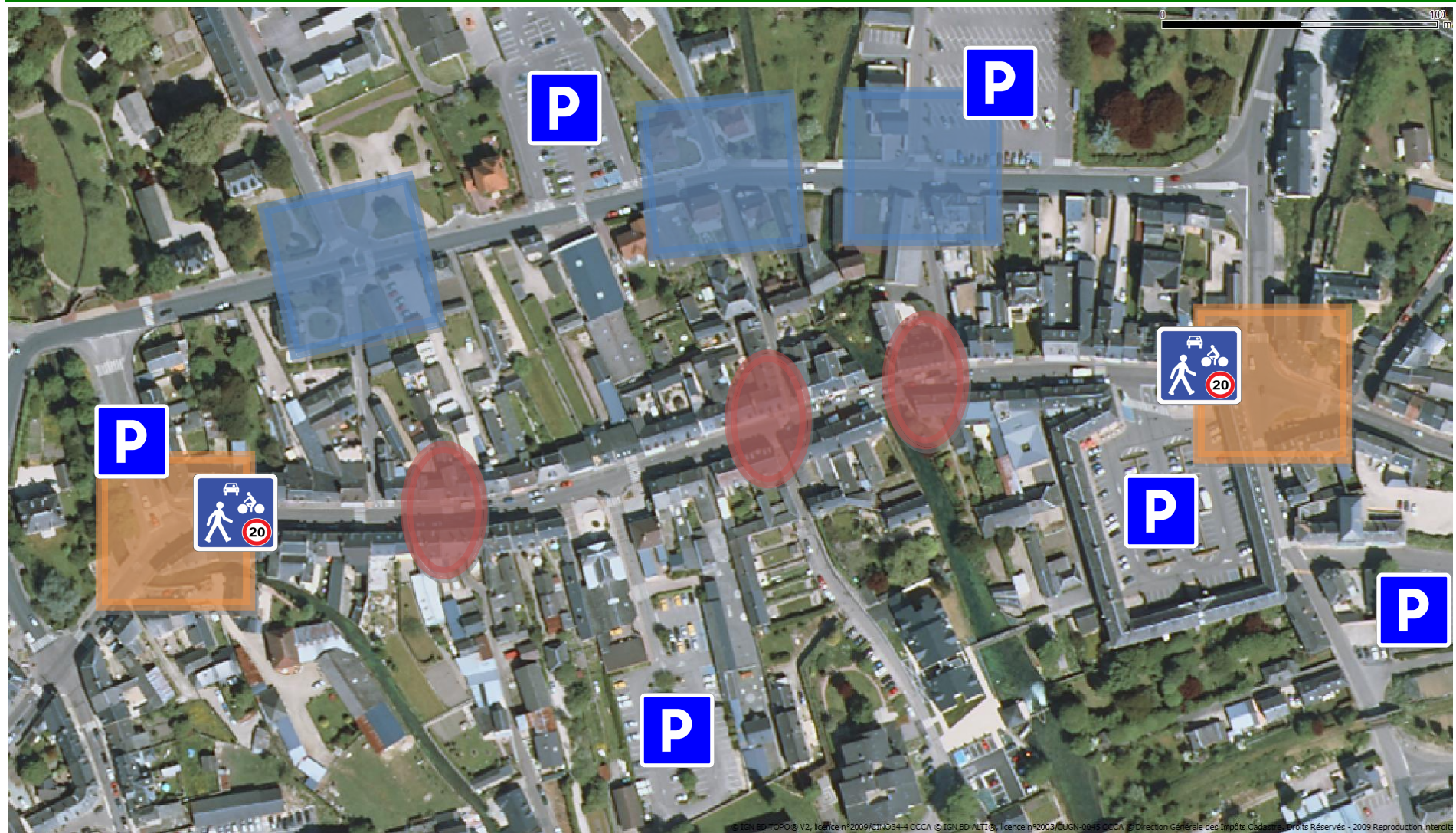
Jardin des enseignes

Un espace dédié à l'implantation des enseignes sera réservé le long de la route départementale 925, afin offrir une bonne visibilité aux activités (les bâtiments eux-mêmes ne seront pas visibles depuis l'extérieur car masqués par les talus cauchois périphériques).

Les enseignes devront respecter une charte graphique commune.

5EME ORIENTATION : RUE DU GENERAL DE GAULLE

5EME ORIENTATION : RUE DU GENERAL DE GAULLE



5EME ORIENTATION : RUE DU GENERAL DE GAULLE

I – Iconographie



Rue du Général de Gaulle

II – Principe général

Une opération de requalification de la rue du Général de Gaulle et de ses abords devrait être engagée, afin d'améliorer le partage de l'espace entre les piétons, vélos et véhicules motorisés.

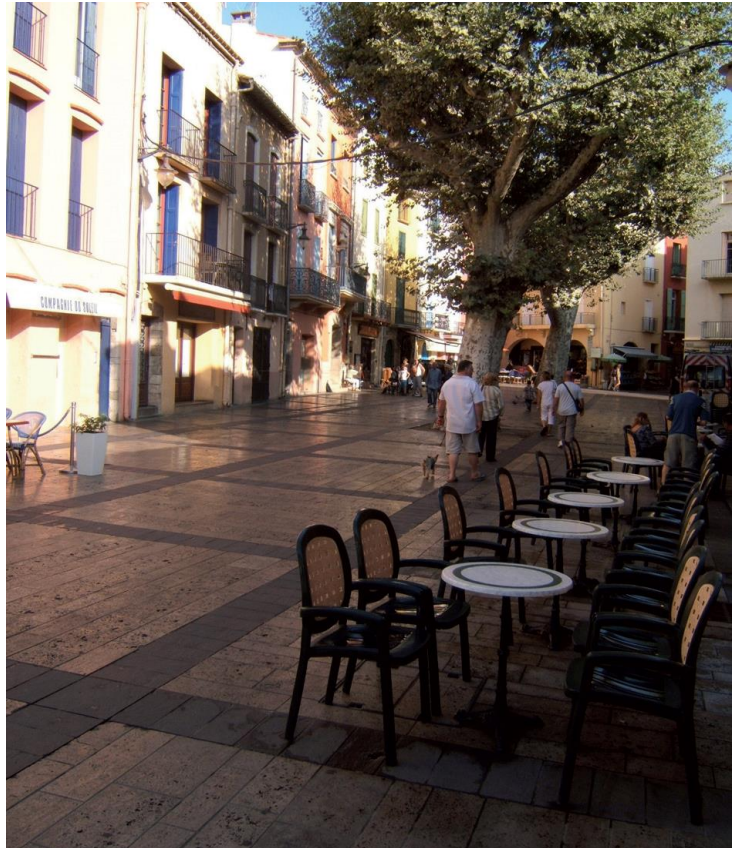


III – Priorité aux modes de déplacements doux

La rue du Général de Gaulle sera entièrement **requalifiée dans sa partie commerciale**, avec l'ambition de lui donner le statut de « **zone de rencontre** », c'est-à-dire un espace où la priorité est donnée aux piétons qui n'auront pas obligation de circuler sur les trottoirs et où la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.

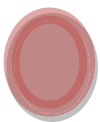
Cette opération de requalification de l'espace public portera sur la rue du Général de Gaulle et sera élargie à ses abords. Elle portera sur l'effacement des trottoirs, le traitement différencié des revêtements, du marquage, de la signalétique, de l'annonce des parkings périphériques, du mobilier urbain, etc. ...

5EME ORIENTATION : RUE DU GENERAL DE GAULLE



Exemples de zones de rencontre à Bordeaux, Saint-Aubin-sur-Mer et Collioure (source CERTU)

IV – Faire de la rue du Général de Gaulle une vitrine attractive et dynamique de la ville



La distinction entre les trottoirs et la chaussée sera effacée afin de permettre une ouverture des devantures, des étals et des terrasses des cafés et des restaurants sur l'espace public.

Les façades des bâtiments anciens devront faire l'objet de mises en valeur. Les devantures et les enseignes commerciales devront être harmonisées et mieux respecter l'architecture des bâtiments anciens.

V – Intégrer dans le projet le traitement des abords de la rue du Général de Gaulle



Les abords de la rue du Général de Gaulle seront traités de manière à en signaler la présence, notamment sur les parkings extérieurs et sur la rue Louis Bouilhet.



Le projet devra également concourir à améliorer la sécurité routière aux entrées de ville, aux extrémités de la rue du Général de Gaulle (par le jeu des revêtements et la volumétrie des espaces publics).

5EME ORIENTATION : RUE DU GENERAL DE GAULLE

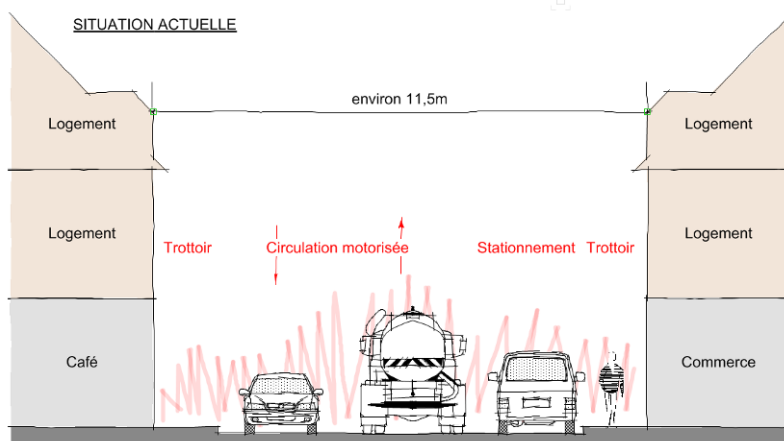


VI – Gérer la problématique des stationnement

Maintenir une offre de stationnement-minute dans la rue du Général de Gaulle, notamment devant les commerces de bouche.

Des accroches visuelles (revêtement, mobilier, signalétique) devront être créées entre les poches de stationnement périphérique et la rue du Général de Gaulle.

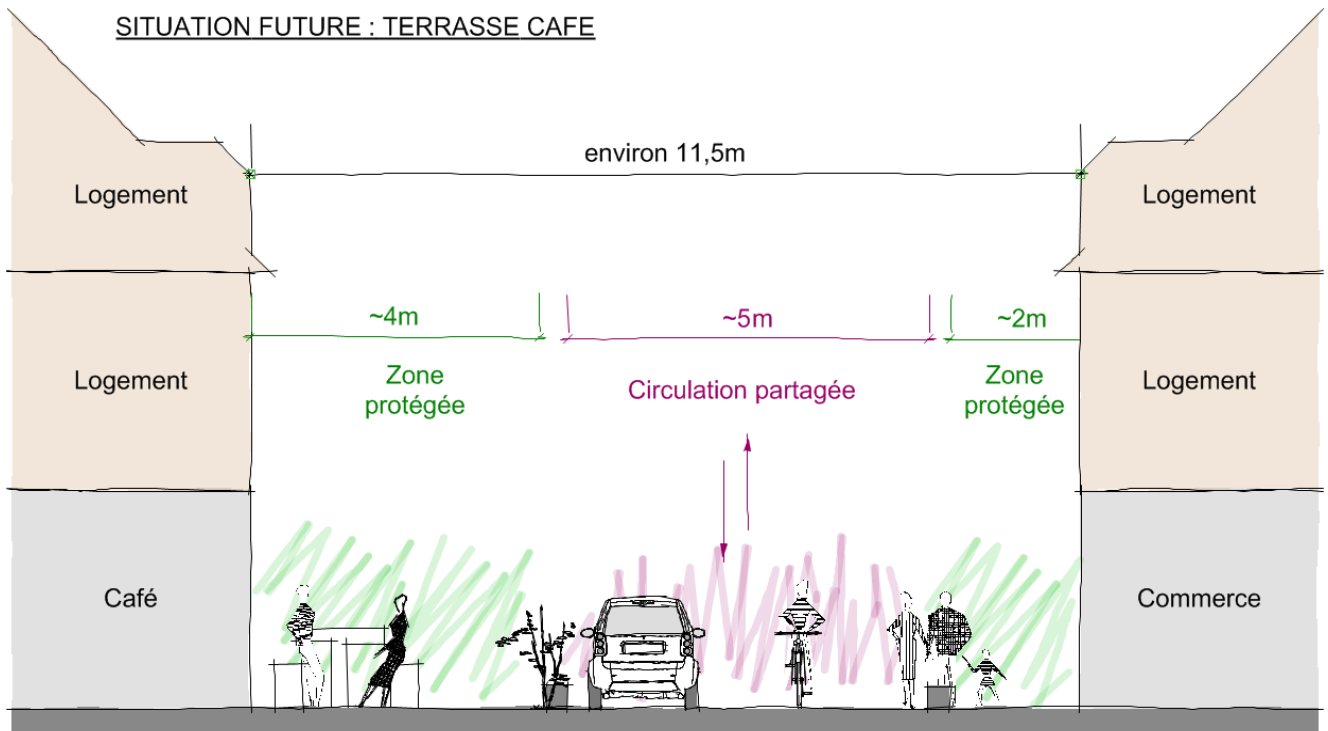
VII – Coupes de principe



La rue du Général de Gaulle est aujourd'hui structurée autour d'une vaste voie centrale, bordée de deux trottoirs. Dans cette configuration, la place des voitures (et des camions) est prédominante, et le piéton n'occupe qu'une petite partie de l'espace.

Les coupes de principe ci-dessous illustrent comment l'espace pourrait être réapproprié par les

piétons. Dans le premier exemple, l'espace devient une vaste terrasse, alors que dans le second cas, les étals et l'activité commerciale s'ouvrent sur la rue, tout en ménageant quelques nécessaires emplacements de stationnement minute.



5EME ORIENTATION : RUE DU GENERAL DE GAULLE

